

Samedi  
19 octobre 2024

1,45 €

N° 24732 - 81<sup>e</sup> année

Services clients: 02 41 80 88 80  
moncompte.courrierdelouest.fr

# Le Courrier

DEUX-SÈVRES de l'ouest

Une publication de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste

## Elle lègue son bien contre l'entretien de sa tombe

À Parthenay, une octogénaire veut léguer, à sa mort, son appartement de 90 000 euros à une petite commune. En échange, sa tombe sera nettoyée deux fois par an.

PAGE 3

# Elle lègue 90 000 € à sa commune

Une dame a légué la forte somme d'argent en échange d'un simple service.



Entre Parthenay et Bressuire, une octogénaire a décidé de léguer, à sa mort, son appartement d'une valeur de 90 000 euros à la commune de son enfance. En échange de l'entretien de sa tombe.

PHOTO : ILLUSTRATION ML - YVON LOUE

L'extraordinaire histoire aurait presque pu passer inaperçue. Elle débute de manière tout à fait banale, lundi soir 16 octobre 2024, pendant le conseil municipal de Pougne-Hérissou. Une petite commune située au centre des Deux-Sèvres, entre Parthenay et Bressuire.

La traditionnelle réunion des élus, d'ordinaire si calme, a cette fois été marquée par une délibération insolite. Une habitante de Parthenay, une octogénaire, a en effet décidé de léguer son appartement parthenaisien d'une valeur de 90 000 € à la mairie de Pougne-Hérissou, à sa mort. En échange de l'entretien de sa future tombe deux fois par an. Et pour une durée illimitée ! Oui, pour toujours !

« C'est bien cela. À sa mort, elle bénéficiera d'une concession perpétuelle dans notre commune en échange de son leg d'une valeur de 90 000 euros », résume ce vendredi 18 octobre le maire de Pougne-Hérissou,

Guillaume Motard.

Pour lui et les élus de cette petite commune aux faibles moyens financiers, ce don égal à 90 000 € sera le bienvenu. Car ils envisagent de vendre l'appartement, quand la mairie en sera propriétaire, puisque ce dernier ne se situe pas à Pougne-Hérissou mais à Parthenay.

« Elle veut rester discrète »

« Ce n'est pas comme si nous n'avions pas besoin d'argent à Pougne-Hérissou, sourit le maire Guillaume Motard qui ne veut pas souhaiter de malheur à la généreuse donatrice. Je ne serai sans doute plus maire quand ce don aura lieu ».

Pour respecter la volonté de l'octogénaire, le conseil municipal a même pensé à l'avenir. Et à l'éventuelle fusion de Pougne-Hérissou avec les villages voisins au sein d'une commune nouvelle. « Si cela doit se produire, nous avons prévu une ligne

qui nous engage à investir l'argent de l'appartement sur le territoire actuel de Pougne-Hérissou. Et non dans une commune voisine », précise le maire. Cette généreuse donatrice, soucieuse du non-abandon de sa sépulture, a passé une partie de son enfance à Pougne-Hérissou où ses parents ont longtemps vécu. C'est tout ce que nous pouvons dire à son sujet. L'octogénaire souhaite en effet rester discrète et anonyme. Et elle ne veut surtout pas être embêtée par les curieux et les profiteurs.

« Elle veut rester discrète. Elle me l'a demandé, confie Guillaume Motard qui a pris connaissance de son projet de leg en début d'année 2024, il y a environ six mois. Cette femme possède une histoire familiale fantastique qu'elle me raconte dès que l'on se voit. Je me suis engagé à ne pas la dévoiler ».

La rédaction avec  
Jacky Michel, correspondant

